



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT 61 RUE DE LA RÉPUBLIQUE AK N°484 ET 49

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la demande d'alignement de Maître Dimitri LETHIAIS relative à la propriété sise 61 rue de la république cadastrée section A K n° 484 et 49 à Pont-Audemer,
Vu l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A K n° 484 et 49 bordant la rue de la république (V.C. n° 505).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 15 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux



Jean-Pascal RUEL